

# PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

En date du : 19/03/2026

Les associés de la société SARL 2F, réunis en assemblée générale extraordinaire, ont pris les décisions suivantes :

## 1. Nomination d'un co-gérant

L'assemblée décide de nommer en qualité de co-gérant :

**FRAYSSE Alexandre**

Né le 12/04/1995 à BEAUNE

Demeurant : 1a Rue des Alouettes, 21200 Beaune

à compter du 19/03/2026, pour une durée indéterminée.

Le co-gérant exercera ses fonctions conformément aux dispositions légales et statutaires.

Il déclare accepter ses fonctions et n'être frappé d'aucune interdiction ou incompatibilité.

---

## 2. Pouvoirs

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original du présent procès-verbal pour effectuer les formalités légales.

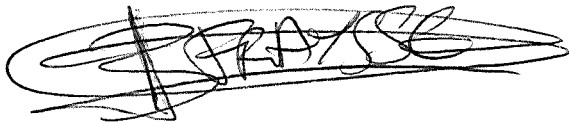
---

Fait à Beaune

Le 19/03/2026

Signatures des associés précédées de la mention "Bon pour accord"

" Bon pour accord "



" Bon pour accord "

